



BULLETIN D'ADHESION À L'ASSOCIATION

LES PETITS ROSEAUX - Année scolaire 2020-2021

A retourner daté et signé à l'adresse suivante :
Les Petits Roseaux – 22 rue Albert Schweitzer 68320 KUNHEIM

L'adhésion à l'association est nominative. Chaque adhérent est un membre usager de l'association et dispose du droit de vote délibératif lors des assemblées générales et peut se présenter aux postes de direction de l'association. La cotisation est de 30€ pour le premier adhérent et de 5€ pour le deuxième adhérent au sein de la même famille.

	Adhérent 1	Adhérent 2 (optionnel)
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse complète		
Téléphone		
Email		

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Les Petits Roseaux.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association.

J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation d'un montant de 30€ pour 1 adhérent / 35 € pour 2 adhérents (cocher le montant correspondant), due pour l'année en cours.

Fait à, le

Signatures (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Adhérent 1 :

Adhérent 2 :

Les informations recueillies sont nécessaires dans le cadre de votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous directement au secrétariat de l'association.

RECU POUR DEMANDE D'ADHÉSION

Je, soussignée, déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion à l'association Les Petits Roseaux de :

Adhérent 1 :

Nom : **Prénom :**

Adhérent 2 (optionnel) :

Nom : **Prénom :**

ainsi que la cotisation annuelle correspondante d'un montant de 30€ / 35 €.

Le dossier du(des) candidat(s) sera examiné par le bureau de l'association constitué à son effet. L'adhésion ne devient définitive qu'après accord du bureau ratifié par l'Assemblée Générale de l'association.

Fait à, le

Le Président (ou son représentant) :